Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 022-212200646-20260226-D2026_10-DE

DÉPARTEMENT DES COTES d'ARMOR

N° 2026.10

COMMUNE de GOUAREC

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 26 Février 2026

L'an deux mil vingt-six, le 26 février à vingt heures, le conseil municipal de la commune de GOUAREC, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jérôme LEJART, Maire.
***Date de la convocation** : 12 février 2026*
***Présents :** Jérôme LEJART, Maire - Évelyne MINIER - Martine LE BOZEC - Claude TAUVRY, Adjoints - Philippe POCHON - Annick GUYON - Xavier CERTAIN - Isabelle LE DREFF - Françoise RAOUL - Marilyn LE MOIGN*
***Absents excusés :** Marine CHETODEL - Christian LABETOULLE, Daniel REAU (procuration à Evelyne Minier), Fabienne LE BRIS (procuration à Philippe POCHON), Nina CORLAY (procuration à Xavier CERTAIN)*
***Secrétaire** : Évelyne MINIER*

Votants : 12	Pour : 12	Abstention : 0	Contre : 0

OBJET : Budget lotissement Rue du 19 mars
Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2025

Le Conseil Municipal,

***Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),*

***Vu** le Code des juridictions financières,*

***Vu** l'article 60 de la loi de finances n°63-156 du 23 février 1963,*

***Vu** l'article 242 de la loi de finances de 2019 modifié par l'article 145 de la loi du 30 décembre 2022,*

***Vu** le décret n°2012-1246 du 7 novembre modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,*

***Vu** le Compte Financier Unique du lotissement rue du 19 Mars de la commune de Gouarec,*

***Considérant** que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents,*

***Considérant** que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU,*

***Considérant** les éléments susvisés,*

Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 022-212200646-20260226-D2026_10-DE

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025				
		Investissement	**Exploitation**	**Total cumulé**
Recettes	Prévision budgétaire totale	21 762,01	21 764,01	43 526,02
	Recettes réalisées	21 762,01	21 762,02	43 524,03
	Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	0,00	21 764,01	21 764,01
	Dépenses réalisées	0,00	21 762,02	21 762,02
	Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	21 762,01	0,00	21 762,01
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	- 21 762,01	0,00	-21 762.01
Solde (inv.) ou résultat de clôture (fonct.)	Excédent / déficit	0,00	0,00	0,00
Différences entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent / déficit	0,00	0,00	0,00

Après délibérations, le Conseil Municipal, à **l'unanimité** :

- **approuve** le compte financier unique 2025 du budget lotissement du 19 mars.

- **donne** pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération –

-

Fait et délibéré le 26 février 2026
Pour copie conforme,
Le Maire,

MAIRIE DE SAINT-CLAET
22570